

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE

ET

LE CENTRE INTERNATIONAL de FORMATION A DISTANCE (CI- FODEM)
de l'UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Il est convenu ce qui suit entre :

Le Rectorat de l'Académie de Lille, représenté par Madame Marie-Jeanne PHILIPPE, Recteur de l'Académie de Lille, chancelier des universités

Ci-après désigné « le Rectorat »

Et

Le CI-FODEM, représenté par Monsieur Alain BENTOLILA, son président, Professeur des Universités

Ci-après désigné « le Réseau ».

Objectifs

Le dispositif du ROLL du CI-FODEM a les objectifs suivants :

- prévenir l'illettrisme en développant une pédagogie de la compréhension alliant respect de l'auteur et interprétation du lecteur
- favoriser l'amélioration des compétences des élèves en lecture, en particulier des plus fragiles
- mettre à la disposition des enseignants un ensemble organisé d'évaluations diagnostiques ouvrant à des remédiations adaptées
- contribuer à l'évolution des pratiques des enseignants dans l'enseignement de la lecture au sein d'un réseau collaboratif
- développer un observatoire académique de la lecture avec suivi longitudinal et analyse des performances des élèves en cohérence avec les évaluations nationales et le socle commun
- proposer un dispositif de formation à distance des enseignants en cohérence avec les responsables pédagogiques académiques dans le domaine de la lecture, de l'écriture et de l'étude de la langue (TFL).

Publics ciblés

Les classes des écoles primaires (cycle 3), des SEGPA et des sixièmes des collèges sont concernées. La continuité des apprentissages entre le cycle 3 et le collège est particulièrement visée.

Coordination du dispositif

Responsable académique nommé par le Recteur, un IA-IPR dispose des informations concernant les établissements qui pratiquent le ROLL (Résultats des élèves) et reçoit les demandes de formations. Il est chargé de mettre en cohérence l'exécution du dispositif. Il constitue le garant de la pertinence des démarches pédagogiques.

Modalités d'implantation

Le rectorat pourra attribuer un volant d'HSE aux collèges qui mettent en œuvre le dispositif.

Dans le cadre de l'autonomie de l'EPLE, la participation au ROLL peut constituer un projet expérimental. Les heures nécessaires au fonctionnement du dispositif peuvent être prises sur les moyens propres et faire l'objet d'une expérimentation.

Mise en œuvre en classe

A l'école, les professeurs s'adressent dans l'emploi du temps de leur classe en pédagogie différenciée à tous les élèves ou, lors des aides personnalisées, aux élèves diagnostiqués en difficulté.

Au collège, la mise en œuvre du dispositif invite les enseignants à s'organiser en barrettes en sixième afin de constituer des groupes de besoins adaptés. Le ROLL peut aussi faire l'objet d'une exploitation en groupes « d'accompagnement personnalisé ». Deux heures hebdomadaires sont consacrées aux activités du ROLL ou à des pratiques de lecture pour les élèves qui ne relèveraient pas du dispositif.

RET
2

Le ROLL peut être intégré au projet d'école ou d'établissement et donne lieu à la définition des indicateurs qui permettront de vérifier l'efficacité des démarches.

Dans le respect de la liberté pédagogique, tout enseignant qui le souhaite peut mettre en œuvre le dispositif. Il signe alors la charte du ROLL et s'inscrit sur le site ROLL qui lui attribue son espace-classe personnel et accompagne son activité.

Les inspecteurs du premier et du second degrés sont garants de la cohérence des pratiques menées avec le socle commun et les programmes.

Modalités de la formation des enseignants

Un stage annuel d'une journée, à public désigné, est organisé au niveau académique ou départemental. Le stage rassemble des représentants des écoles et collèges engagés dans le dispositif, qui transmettront ensuite leurs acquis à leurs collègues. L'université Paris Descartes peut y être associée.

Une formation à distance pour tous est prévue à partir du site TFL/FODEM. Elle permet pour les équipes qui le souhaitent un tutorat à distance, académique ou national.

Le contenu de la formation est défini par le responsable Roll en relation avec l'équipe nationale. Les modalités sont évolutives dans le temps et en fonction des moyens disponibles.

Modalités de l'encadrement

Sous réserve de moyens alloués par le rectorat, **un chargé de mission ROLL départemental** pourra assurer :

- l'harmonisation de l'encadrement et du suivi des évaluations dans le département
- la mutualisation des travaux et propositions des enseignants et formateurs.

Le responsable académique assure la coordination des dispositifs départementaux et la mutualisation des pratiques de l'observatoire inter-académique. Il organise et coordonne les formations et s'assure avec ses collègues inspecteurs du premier et du second degrés de la pertinence des actions menées sur le terrain et de leur articulation avec la mise en œuvre du socle commun.

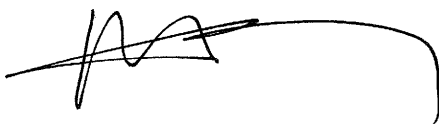
L'équipe de Paris Descartes du FODEM assure :

- la mise à disposition et l'animation du nouveau site ROLL disponible en septembre 2011: maintenance, développement et gestion de la mutualisation
- la mise à disposition, le développement et l'aide à l'utilisation du nouveau site de formation à distance TFL/FODEM (disponible en novembre 2011)
- l'animation de la réunion semestrielle des chargés de mission ROLL ou responsables académiques
- l'organisation d'un séminaire annuel à Paris réunissant un représentant par établissement et école concernés
- la mise en œuvre et le suivi de recherches actions : une thématique par an
- le tutorat à distance individualisé
- l'organisation et la gestion des observatoires inter-académiques de la lecture
- le déplacement des membres de l'équipe nationale dans les académies.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du **1^{er} septembre 2011**. Elle pourra faire l'objet de reconductions annuelles par voie d'avenant.

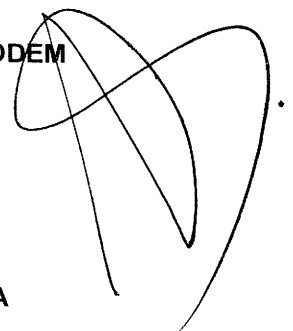
A Saint-Valéry-sur Somme, le 24 juin 2011,

Le Recteur de l'Académie de Lille,



Marie-Jeanne PHILIPPE

Le Président du CI-FODEM



Alain BENTOLILA